

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 avril 2026**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 37
Absents excusés : 00

Date de convocation : 16/04/2026

Délibération N° D-2026-3004-14

Membres présents : 37 membres

Mesdames Valentine ERNE-HEINTZ, Anne-Marie KRAEMER, Christelle MICHEL, Sylvie DOTT, Lucienne FACHINGER, Aurélie DYEUL, Valérie WANKMULLER, Carole BACH, Josiane CODEX, Christine BLÜCHER, Béatrice DEBES, Adeline DURAND, Claudine HUCKERT, Muriel BECK.

Messieurs Freddy BOHR, Matthieu MARTINI, Gaston BURGER, Yannick LITTNER, Pierre LUTTMANN, Jacques WURTZ, Laurent KRIEGER, Pierre OSTER, Alfred SCHMITT, Christian SCHREINER, Alain GROSSKOST, Jean-Luc HELLER, Vincent NOE, André JACOB, Jacky WAGNER, Jean-Luc TOUSSAINT, Pierre HERMANN, Paul TRIEBEL, Justin VOGEL, Denis FIX, Mathieu EHRHART, Yann ROUSSEL.

Mme Mireille ROTH a donné pouvoir à M Alain GROSSKOST pour voter en son nom.

Membre absent excusé : 0/37

**Objet : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
2025 – 2030**

Le Président explique aux membres du Conseil que le premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) mis en œuvre par la Communauté de communes du Kochersberg est arrivé à échéance en 2025.

Il rappelle que le PLPDMA est un outil de programmation pluriannuelle d'actions en matière de prévention des déchets, qui a notamment pour objectif de réduire la quantité de déchets produits sur le territoire.

André Jacob, Vice-président en charge des déchets ménagers et de la prévention, explique que la Commission des déchets ménagers et les services de la collectivité ont travaillé depuis environ une année à l'élaboration d'un second PLPDMA, pour la période couvrant les années 2025 à 2030.

Le programme d'actions proposé pour cette nouvelle période de 6 ans se décline autour de 6 axes :

- Axe 1 : Être une collectivité éco-exemplaire en matière de prévention des déchets ;
- Axe 2 : Favoriser le réemploi, la réutilisation ;
- Axe 3 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets ;
- Axe 4 : Promouvoir l'écoconsommation ;
- Axe 5 : Réduire les déchets des professionnels ;
- Axe 6 : Sensibiliser les scolaires à la prévention des déchets ;

Certaines actions proposées lors du 1^{er} PLPDMA se poursuivront, mais de nombreuses nouvelles actions seront mises en œuvre pour tenir des évolutions de notre territoire sur cette thématique.

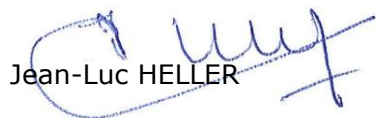
Au terme de cette présentation, les membres du Conseil sont amenés à se prononcer sur le projet de PLPDMA. Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **valide** le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Il **demande** au Président de transmettre le PLPDMA au Préfet et l'**autorise** à mettre en œuvre le programme d'actions et **à signer** tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait à Truchtersheim, le 05 mai 2026

Le Secrétaire de séance,

Jean-Luc HELLER



Le Président,

Justin VOGEL

